

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

relative à :

- l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du secteur de l'ancienne communauté de communes du Pays des Lacs (27 communes) ;
- l'abrogation des cartes communales de Chatillon et de Bonlieu ;
- l'approbation du périmètre délimité des abords autour de quatre monuments historiques de la commune de Clairvaux-les-Lacs et les territoires des communes de Cogna, Hautecour et Soucia.

CONSULTATION PUBLIQUE
du 4 septembre 2023 au 4 octobre 2023 inclus

ERRATUM

AU RAPPORT

établi par la commission d'enquête composée comme suit :
François GOUTTE-TOQUET, président
Christian GIRARDI et Denis CONTE, membres titulaires
Pierre BEIRNAERT, membre suppléant.

Suite à une erreur de transcription du mémoire en réponse (cf. page 50 de l'annexe 2) au point 5.3 du rapport « Analyse des requêtes particulières par communes » concernant la commune de Doucier (pages 54 et 55) et plus particulièrement les contributions de :

- Christine Muller et Sylvain Guyot ;
- Sylvie Ferreux ;
- Stéphanie Ferreux.

Il convient de lire ces 3 contributions comme suit :

Parcelle ou référence	Requérant Qualité	Synthèse de la requête		Commentaires	Réponse du Maître d'Ouvrage	Commentaire de la Commission
		Classification				
		PL Ui	De- man- dée			
ZD 188	Christine Muller et Sylvain Guyot	Ap	UD	Demande que la parcelle ZD188 à Doucier soit reclassée de Ap à U .	Ces deux dossiers font l'objet d'un litige au tribunal administratif. La commune souhaite conserver ces deux parcelles en zone AP. Le réseau d'eau actuel ne permet pas la construction de deux maisons supplémentaires et l'autorisation nécessiterait un cout important à la commune pour deux résidences secondaires, ce que la commune ne veut pas. De plus ces parcelles étaient entretenues et exploitées jusqu'à récemment par un agriculteur. Depuis le début du litige, les propriétaires n'autorisent plus l'agriculteur à entretenir la parcelle pour faire valoir que ce terrain n'est pas agricole puisque non exploité.	La commission prend acte et n'a pas à se positionner dans l'attente d'un jugement du TA
ZD189	Stéphanie Ferry	Ap	UD	Demande le reclassement de la parcelle ZD 189 de Ap à UD		

					<p>Pour ce qui est de la zone AU rue des Lagunes, cette zone est au cœur du bourg relais, desservie par tous les réseaux, en face d'une habitation existante et d'un parking. Ce ne sont pas des terres agricoles, ce sont des friches non entretenues selon la volonté du propriétaire qui contestait le fait que ses terres, constructibles sur le POS de la commune, étaient passées en non constructible lors du passage en RNU. Ce choix a été fait afin de ne pas étendre la commune mais plutôt densifier le bourg centre.</p>	
<p>188,189, 190,191 197ZD 189</p>	<p>Sylvie Ferreux</p>			<p>Conteste le classement en jardin urbain des parcelles 188,189,190,191 au hameau de Collondon Conteste la limite de la zone U au Nord de la parcelle 197</p>	<p>La commune n'a pas eu la possibilité d'agrandir la zone UH, ce que nous souhaitons faire initialement, a préféré mettre en Jardin toute cette zone en face des habitations du hameau plutôt qu'en agricole pour permettre aux propriétaires de construire des annexes et sachant qu'à l'heure actuelle ce sont plutôt des jardins. La zone U sera prolongée jusqu'en fond de parcelle pour la F0197 et les deux voisines.</p>	<p>Avis favorable de la commission d'enquête à la position du maître d'ouvrage</p>

Le président de la Commission d'enquête,
François GOUTTE-TOQUET

